



Je fais mon marché

Quoi de plus convivial et enrichissant que de découvrir une ville à travers ses marchés !

Plusieurs fois par semaine, des quartiers de Livry-Gargan vivent aux rythmes des marchés où les produits de saison vous donnent rendez-vous.

Les marchés, au-delà du service de proximité, sont aussi des créateurs de liens et de rencontres. Ils incitent, flânerie en tête et panier en main, à consommer mieux et manger sain.

Vos marchés sont ouverts de 07h à 13h

Marché Chanzy : mardi, jeudi, dimanche

Adresse : boulevard Chanzy 93190 Livry-Gargan

Marché Jacob : mercredi et samedi

Place de la Libération, 93190 Livry-Gargan

Obtenir un abonnement sur les marchés livryens

Pour être commerçant ambulant : il faut être inscrit au registre du commerce ou posséder une carte professionnelle de commerçant non sédentaire.

Pour toute demande d'emplacement, venez retirer votre dossier de candidature en mairie. La liste des activités recherchées par la ville est disponible en Mairie, au service développement économique.

Une fois le dossier complété et retourné au service développement économique, une réponse sera faite à l'intéressé par la Mairie dès que la Commission des Marchés Forains, qui se tient tous les trois mois, aura proposé sa décision au Maire. Si elle est positive, le commerçant en recevra la notification, ainsi qu'un exemplaire du règlement des marchés forains contre signature.

En attendant la réponse, le commerçant a la possibilité, dans la limite des places disponibles, de s'installer sur le marché en tant que "volant" en s'adressant directement au Placier les jours de marché (dès 7 heures le matin).

Pour les personnes qui fabriquent ce qu'elles vendent (ex: plats cuisinés), tous renseignements utiles leur seront communiqués sur les démarches à entreprendre à la [Chambre de Métiers et de l'Artisanat](#). [↗](#)

Quelle que soit sa situation, abonné ou volant, le commerçant devra respecter scrupuleusement le règlement des marchés forains :

- Les commerçants devront mettre leur camion, après avoir déchargé, sur un parking réservé à cet effet.

- ▶ Les emplacements proposés par le placier et les métrages définis doivent être respectés, sans empiétement sur l'espace public (passage des piétons sur les trottoirs, passage des secours sur la chaussée)
- ▶ Les horaires de déballage et de remballage doivent être scrupuleusement respectés sous peine de sanctions.



VILLE DE
Livry-Gargan 43

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43